Je souhaiterais rencontrer un bénévole de l'Unafam

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél :
E-mail :

À envoyer à :

UNAFAM 49
22 rue du Maine
49100 ANGERS
Tél. 02 41 80 47 79

Cachet de la section locale

ou à :
Unafam
12 villa Compoint – 75017 Paris

unafam

l'Unafam, proche de vous, avec vous

- 97 sections départementales dans toute la France et les Dom-Tom
- 13 000 familles adhérentes
- 1500 bénévoles
- des permanences dans tous les départements
- une revue : *Un autre regard*
- un service de documentation
- des groupes de parole
- des journées scientifiques

unafam
Union nationale des amis
et familles de malades psychiques

Association reconnue d' utilité publique

12 villa Compoint – 75017 Paris

Écoute famille 01 42 63 03 03
Services administratifs 01 53 06 30 43
Fax 01 42 63 44 00
E-mail infos@unafam.org

Un de vos proches souffre de troubles psychiques...

l'Unafam peut vous aider

unafam
Union nationale des amis et familles de malades psychiques

L'Unafam représente les usagers au sein des Maisons départementales des personnes handicapées

Le handicap psychique

- *Une maladie psychiatrique est à l'origine du handicap psychique. Elle apparaît dans l'enfance, à l'adolescence ou à l'age adulte*
- *Les capacités intellectuelles peuvent être soit conservées soit altérées*
- *La maladie entraîne des difficultés à s'adapter à la vie sociale*
- *Les troubles peuvent être durables ou épisodiques*

L'Unafam aide les familles

Des familles qui ont l'expérience de la maladie psychique se mettent à votre disposition pour :

- vous accueillir et vous écouter,
- vous informer et vous accompagner,
- défendre les droits des personnes.

L'Unafam assure des permanences locales.

L'Unafam représente les usagers dans les institutions sanitaires et sociales.

L'Unafam fait changer le regard que le public peut avoir à l'égard des personnes souffrant de troubles psychiques.

L'Unafam agit pour la promotion et la création de structures adaptées (clubs, savs).

L'Unafam a mis en place un **service téléphonique** pour rompre l'isolement des familles :

ÉCOUTE-FAMILLE **01 42 63 03 03**

L'Unafam aide les personnes concernées

Le Plan d'accompagnement demandé vise à :

- garantir la continuité des soins,
- obtenir des ressources suffisantes,
- habiter des logements adaptés,
- disposer de lieux d'accueil et d'un accompagnement (clubs, savs),
- assurer, le cas échéant, une protection juridique,
- accéder si possible à des activités.